

DEBAT SUR LE BILAN DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT EN MATIERE DE JUSTICE ET DE SECURITE

Sénat

> Lien vers le débat

Le Sénat organisait, le 30 novembre, un débat sur le bilan de l'action du Gouvernement en matière de justice et de sécurité.

LES PRISES DE POSITION DES SENATEURS

Maryse CARRERE, sénatrice RDSE des Hautes-Pyrénées :

- La protection judiciaire de la jeunesse fait face à plusieurs défis :
 - Au 31 décembre, seuls 30 % des professionnels auront été formés aux nouvelles procédures. Certaines mesures, comme l'investigation éducative, devront être réalisées en moins de neuf jours en 2023, contre seize jours en moyenne aujourd'hui.
 - L'audience unique, mise en place immédiatement à Paris et Marseille pour les mineurs ayant des antécédents judiciaires, a entraîné une hausse des incarcérations de mineurs, ce qui ne constitue pas un bon signe. Le développement des alternatives à l'incarcération est nécessaire.
 - Il est regrettable qu'une large part des hausses de crédits soit dédiée à l'incarcération. Il faut dépenser plus, mais surtout mieux pour désengorger les tribunaux, rendre la justice plus rapide, rétablir la confiance de nos concitoyens et alléger le travail des services de police.

Service de Seine-Saint-Denis :

- Ce Gouvernement s'est inscrit dans le prolongement du quinquennat précédent en matière de lutte antiterroriste : toutes les mesures ont été prorogées et durcies, la procédure judiciaire et les droits de la défense ont été contournés en arguant du principe de précaution, alors que nos principes démocratiques imposent un droit pénal d'interprétation stricte.
- En matière de renseignement, ce Gouvernement s'est doté d'un arsenal de surveillance de masse.
 Un virage spectaculaire a été pris avec la loi Sécurité globale.
- Le garde des Sceaux a répondu à la colère des policiers en intégrant dans l'urgence de nouvelles mesures démagogiques à son projet de loi Confiance dans la justice : suppression du rappel à la loi, peine de sûreté de trente ans pour les condamnés à perpétuité pour un crime contre un policier ou un gendarme, limitation des réductions de peine pour les agresseurs de forces de l'ordre.

 Cette myriade d'articles répond à un objectif dangereux : on redresse la justice comme n'importe quel autre service public, de façon gestionnaire et comptable. Dans une tribune historique, 3 000 magistrats ont dénoncé cette logique de rationalisation qui déshumanise.

❖ Dominique VERIEN, sénatrice UC de l'Yonne :

- Les promesses du président Macron sur l'indépendance du parquet et la suppression de la Cour de justice de la République n'auront pas été tenues.
- La justice aura connu une hausse historique de son budget, de 30 % en cinq ans, qu'il faut saluer, même si une bonne part est absorbée par le programme de construction de places de prison.
- Nous sommes le pays où les procureurs ont le plus de dossiers à traiter, sans parler des greffiers, souvent surdiplômés et sous-payés : on ne peut rendre une justice sereine dans ces conditions. Il faut également investir dans de bons outils informatiques, et opérer un peu de décentralisation.
- Il faut aussi améliorer l'accueil des victimes dans les commissariats. Il est fondamental de renforcer la formation des policiers. Les victimes qui portent plainte ne doivent pas trouver dans l'institution policière et judiciaire de nouveaux obstacles.

❖ Jérôme DURAIN, sénateur SOCR de la Saône-et-Loire :

- En matière de sécurité, le Gouvernement est en échec, notamment concernant le rétablissement de la confiance entre la police et la population, le maintien de l'ordre et la protection des libertés.
- La doctrine de maintien de l'ordre était discutable. Ses résultats sur le terrain ont été faibles, elle a même parfois été contre-productive.
- Les nouvelles technologies de captation des images constituent un outil indéniablement efficace, mais elles sont intrusives. La protection des données personnelles et de la vie privée sont constitutives de l'état de droit. Un encadrement précis doit donc être établi.

Dany WATTEBLED, sénateur indépendant du Nord :

- Le budget pour 2022 est supérieur d'un tiers à celui de 2016. Cet effort important doit se poursuivre car la France compte toujours 2 fois moins de juges par habitant que la moyenne européenne.
- La justice est trop souvent pointée du doigt : elle serait laxiste et ne ferait plus respecter la loi. Ce raisonnement simpliste n'est pas partagé. Comment être plus ferme quand le taux d'occupation moyen des prisons atteint 114 % ?
- Le Gouvernement a annoncé la création de 7 000 places de prison d'ici 2022, de 8 000 d'ici 2027. Les créations de places ne doivent toutefois pas faire oublier le nécessaire entretien du parc existant. La hausse de 113 % des moyens dédiés à la sécurisation des établissements est à saluer.
- Entre 2017 et 2022, plus de 10 500 emplois de policiers et de gendarmes auront été créés. Renforcer la présence policière sur la voie publique est bénéfique mais elle doit s'accompagner de la modernisation des équipements.

❖ Marc-Philippe DAUBRESSE, sénateur LR du Nord :

- Rétablir l'autorité de l'État, mettre fin à l'impunité est un défi majeur. La sanction pénale doit être claire et immédiate.
- Il faut saluer l'engagement des maires afin d'intégrer les polices municipales au continuum de sécurité, souvent pour pallier l'absence de l'État sur le terrain. Dans ce cadre, le Sénat a enrichi le texte Sécurité globale pour faciliter la mutualisation et mieux protéger les forces de l'ordre :
- En matière de terrorisme et de renseignement, nous regrettons le manque d'écoute du Gouvernement. Nous proposions un suivi judiciaire pendant trois ans des djihadistes sortant de prison, bien plus efficace que l'allongement des mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance, et qui, lui, aurait été constitutionnel.
- Le Sénat avait aussi alerté sur le risque lié à la transposition maladroite d'une décision de la Cour de justice de l'Union européenne relative à l'interdiction de la collecte des fadettes. Il n'a pas été entendu.
- Nous regrettons qu'une loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, une Loppsi, n'ait pas été présentée dès le début du quinquennat. Il faut un texte cadre, avec une programmation financière.
- Nous proposons de modifier la Constitution pour instaurer des peines minimales obligatoires, de mieux protéger ceux qui nous protègent, de ne plus accepter l'excuse de minorité, de garantir les libertés fondamentales et de rétablir l'autorité de l'État.

Mélanie VOGEL, sénatrice EST des français de l'étranger :

- La sécurité des migrants est une question d'ordre public. La réponse humanitaire doit primer. Il faut sauver les migrants en danger de mer, leur donner de quoi survivre dignement :
 - Les forces de l'ordre harcèlent les réfugiés, déchirent leurs tentes à coups de canifs, repoussent les bénévoles. Les migrants meurent car le Gouvernement ne met pas en place des voies sûres et légales de migration.
- Nous saluons la hausse du budget de la justice, mais regrettons qu'elle soit focalisée sur la construction de places de prison :
 - En 40 ans, le nombre de personnes écrouées a doublé, les textes se sont multipliés ainsi que les condamnations de la France pour détention indigne;
 - Les solutions existent : **alternatives à la détention**, centres semi-ouverts, renforcement des travailleurs sociaux, de la prise en charge psychiatrique ou du tissu associatif.
- Concernant la lutte contre les féminicides, il aurait fallu modifier la définition du viol, instaurer une
 justice et une police spécialisées comme en Espagne. La formation des policiers sur ce sujet, c'est
 trois heures en France, huit mois en Espagne.
- Il y a également des promesses non tenues : la constitutionnalisation de l'indépendance du parquet et la suppression de la Cour de justice de la République.

Jean-Pierre SUEUR, sénateur SOCR du Loiret :

- Entre 2019 et 2020, les effectifs pénitentiaires ont baissé de 12 793 : les jugements ont été moins nombreux, et l'on a libéré, pour des raisons sanitaires, un grand nombre de détenus en fin de peine.
 C'est la preuve que la surpopulation carcérale pourrait tout à fait être évitée.
- Les alternatives à la détention ne sont pas suffisamment mis en œuvre. Nous saluons l'augmentation de 8 % des crédits de la justice, mais l'essentiel va à la construction de prisons, alors qu'il faudrait développer les peines alternatives à la prison.
- La tribune signée par 5 000 magistrats et greffiers dénonce les conditions de travail et la politique du chiffre.
- À la veille de la campagne, voici qu'on annonce des États généraux de la justice. Il aurait été plus logique de les tenir avant de présenter cinq ou six lois.

Antoine LEFEVRE, sénateur LR de l'Aisne :

- Il y a eu un effort budgétaire constant tout au long du quinquennat :
 - Entre 2018 et 2022, la mission justice aura bénéficié de 2,2 milliards d'euros supplémentaires et 7 400 postes auront été créés.
 - Il y a eu un investissement réalisé pour l'administration pénitentiaire, avec la revalorisation des métiers et la création de plus de 4 300 emplois.
- Des garanties solides ont été apportées pour faciliter l'accès du citoyen à la justice : le portail justice.fr, les points d'information dans les territoires, la revalorisation de l'aide juridictionnelle.
- Pourtant, les critiques des Français sont toujours les mêmes : lenteur, opacité, laxisme. Le manque de moyens est inlassablement ressassé par les personnels et représente un fardeau nocif pour la République et un danger pour la crédibilité du système judiciaire.

Agnès CANAYER, sénatrice LR de la Seine-Maritime :

- Malgré l'adoption de nombreux textes et l'augmentation du budget de 30 % en cinq ans, l'image de la justice reste mauvaise et les professionnels sont en souffrance.
- Les réformes se succèdent trop vite. L'inflation législative et réglementaire paralyse l'institution.
 Les outils ne sont pas toujours prêts quand la réforme entre en vigueur.
- Les effectifs augmentent, mais la situation reste problématique chez les greffiers. Les délais de jugement sont toujours trop longs : plus de onze mois en moyenne, près de deux ans pour les divorces par contentieux.
 - Il faut réévaluer les besoins des juridictions pour faire correspondre les moyens aux charges réelles et engager une réflexion sur le métier de magistrat et le rôle des membres de son équipe.
- La justice civile est la grande oubliée, alors qu'elle représente la majorité des affaires. Il faut renforcer la déjudiciarisation et la délégation pour redonner confiance dans la justice du quotidien et prévenir la récidive.

L'INTERVENTION DE MARLENE SCHIAPPA, MINISTRE DELEGUEE CHARGEE DE LA CITOYENNETE

- Depuis 2018, la police de sécurité du quotidien s'est déployée sur tous les territoires. Près de 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires ont été recrutés pendant le quinquennat, dont 1 200 dans les quartiers de reconquête républicaine.
- La lutte contre les stupéfiants gagne en efficacité, notamment avec la création de l'Office antistupéfiants et l'amende forfaitaire individuelle. Les saisines de drogue et d'avoirs criminels sont en forte hausse, tout comme les démantèlements de trafics.
- Les conditions de travail des forces de l'ordre s'améliorent : modernisation de 700 casernes et commissariats, renouvellement des deux tiers du parc automobile. Les engagements pris dans le Beauvau de la sécurité se sont traduits par 1 milliard d'euros supplémentaires pour la mission « Sécurités », qui atteint désormais 2,3 milliards d'euros.
- La lutte contre la radicalisation et le terrorisme est une priorité absolue avec plus de 1 900 recrutements et un budget doublé depuis 2015 pour la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Nous avons effectué 24 000 contrôles, fermé 672 lieux et saisi ou redressé 45 millions d'avoirs.
- La politique pénale est également renforcée : nous pénalisons plus fortement les auteurs de violences contre les forces de l'ordre. Nous avons créé le parquet national antiterroriste, ainsi que le pôle national de la lutte contre la haine en ligne.
- La justice des mineurs est également une priorité du Gouvernement. Le code de la justice des mineurs est bien entré en application, mettant ainsi fin à l'empilement des mesures éducatives.
- Le programme immobilier pénitentiaire engagé permettra d'atteindre les 75 000 places de prison en 2027.
- 7 400 emplois auront été créés pour la justice en cinq ans. Au total, les effectifs dépassent désormais les 90 000.
 - Création de 650 postes de magistrats,
 - Création de 850 postes supplémentaires de greffiers.
- Les États généraux de la justice sont une occasion de progresser sur tous les sujets, notamment ceux qui sont abordés dans la tribune des magistrats. Il ne s'agit pas d'une opération de communication mais de dialogue. Des ateliers embrassant tous les thèmes d'actualité - moyens, organisation, missions - sont organisés.
- Concernant les victimes de violences conjugales, toutes les femmes sont entendues et toutes les plaintes sont transmises au Parquet :
 - 676 bracelets anti-rapprochement ont été distribués ; ils ont conduit à 426 demandes d'intervention des forces de l'ordre. Le téléphone grave danger a été développé : + 168 % en deux ans.
 - La saisie des armes à feu, l'hébergement, la déchéance de l'autorité parentale pour le parent criminel, et bien d'autres mesures ont été mises en place.